

SICAV TRESOR
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **172 588 493** dinars, un actif net de **168 898 820** dinars et un bénéfice de la période de **3 008 222** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 décembre 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Tunis, le 31 Janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2024	31/12/2023
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	97 484 863	107 266 563
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		19 937 158	28 633 040
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		76 518 417	72 447 008
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		1 029 288	6 186 515
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	71 703 268	57 307 215
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		47 488 156	46 220 917
AC2-B	DISPONIBILITES		24 215 112	11 086 299
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		3 400 362	0
TOTAL ACTIF			172 588 493	164 573 778
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	213 918	124 686
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 475 756	107 528
TOTAL PASSIF			3 689 673	232 213
ACTIF NET			168 898 820	164 341 564
CP1	CAPITAL	CP1	158 009 933	153 405 136
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	10 888 886	10 936 429
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1 411	304
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		11 349 716	11 121 677
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-462 241	-185 552
ACTIF NET			168 898 820	164 341 564
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			172 588 493	164 573 778

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du	Du	Du	Du
			01.10.2024	01.01.2024	01.10.2023	01.01.2023
			au	au	au	au
			31.12.2024	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2023
			Montants	Montants	Montants	Montants
			en Dinars	en Dinars	en Dinars	en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 818 875	7 661 736	1 786 733	6 838 003
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		406 380	1 791 331	514 113	1 907 984
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 412 495	5 584 465	1 272 621	4 680 077
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0	285 940	0	249 943
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 634 242	5 695 628	1 613 211	5 585 582
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		545 638	1 883 053	319 490	1 814 563
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		1 088 604	3 812 575	1 293 721	3 771 020
REVENUS DES PLACEMENTS			3 453 117	13 357 364	3 399 945	12 423 585
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-448 635	-1 727 092	-359 682	-1 051 304
REVENU NET DES PLACEMENTS			3 004 482	11 630 273	3 040 263	11 372 281
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-85 654	-280 556	-68 673	-250 604
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 918 828	11 349 716	2 971 590	11 121 677
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-706 041	-462 241	-582 128	-185 552
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			2 212 788	10 887 475	2 389 462	10 936 125
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		706 041	462 241	582 128	185 552
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		4 436	-68 608	88 003	58 625
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		84 958	162 075	0	57 803
RESULTAT NET DE LA PERIODE			3 008 222	11 443 183	3 059 593	11 238 105

DESIGNATION	Du	Du	Du	Du
	01.10.2024 au 31.12.2024	01.01.2024 au 31.12.2024	01.10.2023 au 31.12.2023	01.01.2023 au 31.12.2023
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	3 008 222	11 443 183	3 059 593	11 238 105
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	2 918 828	11 349 716	2 971 590	11 121 677
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	4 436	-68 608	88 003	58 625
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	84 957	162 075	0	57 803
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0	0	0	0
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	-10 935 007	0	-8 956 731
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-10 498 015	4 049 079	-7 561 357	19 077 150
<i>SOUSCRIPTIONS</i>	<i>82 786 071</i>	<i>320 249 487</i>	<i>45 395 724</i>	<i>216 371 976</i>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	79 077 000	307 615 800	43 265 700	207 834 100
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-971 288	-3 797 117	-541 087	- 2 658 930
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	499	5 152 128	85	3 993 685
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	4 679 860	11 278 675	2 671 026	7 203 121
<i>RACHATS</i>	<i>-93 284 086</i>	<i>-316 200 408</i>	<i>-52 957 081</i>	<i>-197 294 826</i>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-88 984 200	-303 037 300	-50 328 900	-189 601 200
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	1 086 495	3 730 073	625 072	2 425 945
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-480	-5 152 265	-99	-2 730 899
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-5 385 900	-11 740 916	-3 253 154	-7 388 672
VARIATION DE L'ACTIF NET	-7 489 793	4 557 255	-4 501 765	21 358 524
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	176 388 613	164 341 564	168 843 329	142 983 041
AN4-B FIN DE PERIODE	168 898 820	168 898 820	164 341 564	164 341 564
AN5 NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	1 697 929	1 553 072	1 623 704	1 370 743
AN5-B FIN DE PERIODE	1 598 857	1 598 857	1 553 072	1 553 072
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	103,885	105,817	103,987	104,311
B- FIN DE PERIODE	105,637	105,637	105,817	105,817
AN6 TAUX DE RENDEMENT	1,69%	6,48%	1,76%	6,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR

PERIODE DU 01.10.2024 AU 31.12.2024

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion financière de la SICAV TRESOR ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.12.2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2024, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2024	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés			19 147 272	19 937 158	11,80%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	10 000	200 000	206 904	0,12%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	10 000	66 202	70 140	0,04%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	40 000	264 808	280 560	0,17%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	5 000	400 000	428 643	0,25%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 000	320 000	343 057	0,20%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	35 000	2 100 000	2 146 488	1,27%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	40 000	264 800	271 103	0,16%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	10 000	66 200	67 776	0,04%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	30 000	750 000	766 156	0,45%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 272 205	3,12%
TN0002601011	STB 2008/1 CD	50 000	1 800 000	1 890 943	1,12%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	22 000	440 000	468 242	0,28%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	10 000	600 000	609 995	0,36%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	10 000	800 000	811 011	0,48%
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	13 186	13 751	0,01%
TN0002601029	STB 2008/2	200	1 319	1 375	0,00%
TN0000360049	ATB 2007/1 CC	20 000	300 000	314 138	0,19%
TN0S9Z110G78	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CA TF	5 000	300 000	312 197	0,18%
TN0S9Z110G78	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CA TF	5 000	300 000	312 197	0,18%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	10 000	800 000	810 926	0,48%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 018 396	0,60%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	1 000	31 757	33 304	0,02%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	30 000	960 000	1 006 403	0,60%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	10 000	800 000	846 062	0,50%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	15 000	1 200 000	1 269 092	0,75%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	6 000	360 000	366 095	0,22%
AC1-B. Emprunts d'Etat		0	74 800 000	76 518 417	45,30%
AC1-B.1 Bons du Trésor Assimilables		0	0	0	
Bons du Trésor Assimilables		0	0	0	
AC1-B.2 EMPRUNT NATIONAL			74 800 000	76 518 417	45,30%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	60 000	6 000 000	6 131 566	3,63%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	80 000	8 000 000	8 283 915	4,90%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	20 000	2 000 000	2 019 344	1,20%
TNBII1MJCEF6	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	50 000	5 000 000	5 024 701	2,97%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 084 866	5,97%
TN5QHxz8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 050 770	2,99%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	30 000	3 000 000	3 027 196	1,79%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18 000 000	18 444 388	10,92%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	30 000	3 000 000	3 131 853	1,85%

TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	38 000	3 800 000	4 062 006	2,40%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	60 000	6 000 000	6 143 231	3,64%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	30 000	3 000 000	3 068 949	1,82%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	20 000	2 000 000	2 045 633	1,21%
AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)			962 298	1 029 288	0,61%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	950	962 298	1 029 288	0,61%
Total portefeuille titres			94 909 570	97 484 863	57,72%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 818 875 Dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2024, contre **1 786 733 Dinars** du 01.10.2023 au 31.12.2023 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.10.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Revenus des obligations de sociétés	406 380	1 791 331	514 113	1 907 984
Revenus des Emprunts d'Etats	1 412 495	5 584 465	1 272 621	4 680 077
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0	285 940	0	249 943
TOTAL	1 818 875	7 661 736	1 786 733	6 838 003

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024, à **47 488 156 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'Actif Net
	Certificats de dépôt			35 000 000	34 892 117	20,66%
TNDKPLHK5TK0	CD 2MD 02/05/24-17/01/25	BNA	10.57%	2 000 000	1 992 519	1,18%
TNJI1OHEKYK7	CD 2.5MD 03/05/24-28/01/25	BNA	10.57%	2 500 000	2 484 270	1,47%
TNH3T4GF5IJ6	CD 1.5MD 29/05/24-03/02/25	BNA	10.57%	1 500 000	1 488 485	0,88%
TNA3A5JBV0Z1	CD 2.5MD 03/06/24-09/01/25	BNA	10.57%	2 500 000	2 495 313	1,48%
TN7JFSB3WMA1	CD 5.5MD 04/06/24-20/01/25	BNA	10.57%	5 500 000	5 475 590	3,24%
TNZNFTXEFOT5	CD 3.5MD 23/12/24-02/01/25	AB	9,14%	3 500 000	3 499 289	2,07%
TN6FJISH0LC7	CD15MD 31/12/24-10/01/25	BT	9,24%	15 000 000	14 972 344	8,86%
TNPT8TEZYH26	CD 2.5MD 31/12/24-31/01/25	AB	9.49%	2 500 000	2 484 307	1,47%

AC2-A-2 Créances sur opérations de pensions livrées :

Désignation	Taux	Banque	Date de	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2024	% de l'Actif Net
			Jouissance			
Créances sur opérations de pensions livrées				11 999 884	12 596 038	7,46%
PPL -12,000M185J010724 020125 9,720%,BNA12369BTA03	9,72%	BNA	01/07/2024	11 999 884	12 596 038	7,46%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024, à **24 215 112 Dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2024 au 31.12.2024 à **1 634 242 Dinars**, contre **1 613 211 Dinars** du 01.10.2023 au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.10.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Revenus des Certificats de dépôt	545 638	1 883 053	319 490	1 814 563
Revenus des prises en pension	1 088 604	3 812 575	1 293 721	3 771 020
TOTAL	1 634 242	5 695 628	1 613 211	5 585 582

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2024 au 31.12.2024 à **448 635 Dinars** contre **359 682 Dinars** du 01.10.2023 au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.10.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Rémunération du gestionnaire	215 164	828 308	157 747	443 356
Rémunération du dépositaire	45 203	174 014	44 187	164 592
Rémunération du distributeur	188 268	724 769	157 747	443 356
Total	448 635	1 727 092	359 682	1 051 304

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2024 au 31.12.2024 à **85 654 Dinars**, contre **68 673 Dinars** du 01.10.2023 au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.10.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Redevance CMF	45 200	174 005	44 185	164 587
Impôts et Taxes	8 258	31 670	7 853	29 166
Rémunération du CAC	10 459	39 702	10 754	39 408
Jetons de présence	21 722	35 124	5 848	17 392
Contribution sociale de solidarité	0	0	0	0
Publicité et Publications	0	0	0	0
Charges Diverses	14	56	33	52
Total	85 654	280 556	68 673	250 604

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2024 à **3 689 673 Dinars**, contre **232 213 Dinars** au 31.12.2023 et s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	31.12.2024	31.12.2023
PA1	Opérateurs créditeurs	213 918	124 686
PA2	Autres créditeurs divers	3 475 756	107 528
TOTAL		3 689 673	232 213

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2024 à **213 918 Dinars** contre **124 686 Dinars** au 31.12.2023 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2024	Montant au 31.12.2023
Gestionnaire	72 339	54 855
Dépositaire	15 133	15 280
Distributeurs	126 445	54 551
Total	213 918	124 686

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2024 à **3 475 756 Dinars** contre **107 528 Dinars** au 31.12.2023 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2024	Montant au 31.12.2023
Etat, impôts et taxes	15 983	16 252
Redevance CMF	15 132	15 280
Provision pour charges à payer	26 119	0
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	3 412 403	61 131
Rémunération CAC	5 694	14 442
Jetons de présence	423	423
Dividendes à payer des exercices antérieurs	0	0
Total	3 475 756	107 528

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2024 (en nominal)

- Montant : 155 307 200 Dinars
- Nombre de titres : 1 553 072
- Nombre d'actionnaires : 2 091

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 307 615 800 Dinars
- Nombre de titres émis : 3 076 158

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 303 037 300 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 3 030 373

Capital au 31.12.2024 : 158 010 059 Dinars

- Montant en nominal : 159 885 700 Dinars
- Sommes non distribuables(*) : -1 875 641 Dinars
- Nombres de titres : 1 598 857
- Nombre d'actionnaires : 1 818

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-1 902 064
1- Résultat non distribuable de l'exercice	93 467
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-68 608
+/- values réalisées sur cession de titres.	162 075
2- Régularisation des sommes non distribuables	-67 044
Aux émissions	-3 797 117
Aux rachats	3 730 073
Total sommes non distribuables	-1 875 641

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des somme distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2024 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	11 349 716
Régularisation du résultat distribuable de la période	-462 241
Résultat distribuable de l'exercice clos	0
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	0
SOMMES DISTRIBUABLES	10 887 475

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action	31.12.2024	31.12.2023
Revenus des placements	8,354	7,999
Charges de gestion des placements	-1,080	-0,677
Revenus nets des placements	7,274	7,322
Autres charges d'exploitation	-0,175	-0,161
Résultat d'exploitation	7,099	7,161
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,289	-0,119
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	6,810	7,042
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,289	0,119
Variation des +/- values potentielles/titres	-0,043	0,038
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,101	0,037
RESULTAT NET DE LA PERIODE	7,157	7,236

5-2 Ratio de gestion des placements	31.12.2024	31.12.2023
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-1,02%	-0,64%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	-0,16%	-0,15%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	6,45%	6,64%
Actif net moyen	168 898 820	164 717 688

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

La gestion administrative et comptable est déléguée à TUNISIE VALEURS et ceux à partir du 3 janvier 2022.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,30% TTC à 0,40% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Janvier 2024.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'administration, réuni le 29 novembre 2023, a décidé de maintenir inchangée la commission de gestion, laquelle demeure fixée à 0,08 % HT de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et la TUNISIE VALEURS(ayant remplacé BIAT CAPITAL à partir du 15 juillet 2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,30% TTC à 0,35% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.